

## *Santé sexuelle et reproductive au Maroc et au Liban*

**« Même si les mères célibataires ne sont pas reconnues par la loi, un débat de fond est ouvert au Maroc et, comme dans toute société, les changements viennent lorsqu'on en parle et que la population est sensibilisée ».**

**ENTRETIEN** avec Marie Debs et Rhimou Hajoub par Elisa Poch et Emilie Vidal

**L**es rôles de genre et les constructions sociales influencent nos comportements et nos choix aux niveaux affectif, sexuel et familial. Depuis la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) organisée au Caire en 1994, les droits sexuels et reproductifs sont entrés dans l'agenda politique international. Une des idées fortes promue par la CIPD est que la santé sexuelle et reproductive (SSR) et les droits y afférents, sont le résultat des relations égalitaires entre femmes et hommes au niveau individuel et collectif, notamment au sein du couple.

Au Sud de la Méditerranée avec l'essor des nouvelles technologies et les changements politiques, sociaux et économiques, de nouveaux modèles de relations affectives, de sexualité et de maternité non normative se généralisent. Les principes relatifs au corps des femmes, qu'ils soient liés aux pratiques visant à contrôler la natalité (avortement, contraception, etc.) ou à dominer et asservir les corps, tels que la prostitution et le viol, sont en constante évolution.

Le Programme d'égalité de l'Institut européen de la Méditerranée, qui accueille le siège de la Fondation des femmes de l'Euroméditerranée, s'est entretenu avec Marie Debs, présidente de l'association Égalité Wardah Boutros pour les Droits des Femmes (Liban) et avec Rhimou Hajoub, coordinatrice du pôle social de l'association 100% Mamans (Maroc), afin de connaître leur vision sur le sujet.

**AFKAR/IDÉES :** *Quels sont les objectifs concrets de vos associations ?*

**MARIE DEBS :** Nous sommes une association laïque qui lutte pour les droits économiques, sociaux et politiques des femmes, et pour un système politique libanais plus démocratique, où la femme ne serait ni invisible ni réduite au silence. Nous avons une vocation internationale et œuvrons pour la paix, contre la guerre et les violences, notamment la traite des personnes. Notre travail est mené par 120 volontaires, uniquement des femmes, qui ont entre 25 et 70 ans. Nous ne sommes pas directement en contact avec les victimes du trafic humain et de la prostitution, mais nous essayons de les aider à partir d'un volet juridique. Notre travail sur ce sujet a commencé avec l'élaboration d'un diagnostic sur la traite des femmes dans la banlieue-est de Beyrouth, en partenariat avec la Ligue des droits de la femme libanaise (LLWR). Jusqu'ici nous nous sommes surtout intéressées aux statuts personnels civils. En effet, au Liban ce sont les tribunaux religieux qui statuent sur les problèmes de l'individu et de la famille et non pas les tribunaux publics. Lors de l'élaboration du diagnostic, nous avons vu combien l'État libanais et ses institutions sont loin de mettre fin à ce commerce de personnes. Parallèlement, nous avons remarqué que la prostitution et la traite ne sont quasiment pas abordées dans les programmes scolaires, ce qui empêche les jeunes, surtout ceux de milieux plus modestes, d'être bien informés de ce danger.

**RHIMOU HAJOUB :** Nous sommes une association marocaine à but non lucratif qui soutient les mères célibataires en situation d'exclusion sociale. Notre mission est de défendre et de promouvoir la dignité, la citoyenneté et le plein exercice des droits humains des mères célibataires et de leurs enfants. Nos principaux objectifs sont la prévention de l'abandon infantile, des grossesses non désirées et de la transmission du VIH et des infections sexuellement transmissibles (IST), l'amélioration de l'employabilité à travers un dispositif d'économie sociale et d'insertion professionnelle durable et finalement la défense des droits des mères célibataires et leurs enfants à travers des actions régionales de plaidoyer. Nous avons environ 20 salariées et une trentaine de volontaires.

**A/1 :** *Quelle est votre approche et quels sont les principaux défis auxquels vous faites face ?*

**M.D. :** La prostitution au Liban a très fortement augmenté ces six dernières années à cause de la crise syrienne. Il existe aussi le problème du mariage des mineures, qui est une autre forme de commerce. Notre objectif est de mettre la pression sur les institutions officielles, surtout les forces de sécurité intérieure (FSI), pour mettre un terme à ces crimes. Nous préparons un projet avec le ministère de l'Éducation nationale libanaise et certaines institutions privées, afin d'inclure ce sujet à l'école. Nous essayons de collaborer avec d'autres ONG ainsi que

## { Nous visons à amender la loi qui considère les femmes obligées à se prostituer comme des criminelles

MARIE DEBS

certaines chaînes télévisées pour lutter ensemble contre la prostitution. Nous visons aussi à amender la loi 164 sur la pénalisation des crimes relevant du trafic des personnes (2011) afin de colmater les brèches juridiques de cette loi qui considère les femmes obligées à se prostituer comme des criminelles, et non comme des victimes. Nous voulons que cela change.

**R.H. :** En majorité nous recevons des femmes qui ont entre 20 et 26 ans, originaires de tout le Maroc. Elles ont souvent un mode de vie précaire suite à l'exclusion qu'elles subissent en raison d'une grossesse non désirée hors mariage. Nous travaillons sur trois volets en parallèle. Le premier est celui de la prise en charge qui consiste à accueillir la femme qui arrive avec un besoin de protection et souvent enceinte de plusieurs mois. Nous répondons à tous ses besoins et ceux de son bébé au niveau de l'accompagnement sanitaire et psychologique. Vient aussi la prise en charge juridique pour que l'enfant soit officiellement inscrit dans les registres. Un autre pôle travaille sur l'autonomisation pour aider la femme en question à définir son projet professionnel. Nous faisons également un travail de prévention des grossesses non désirées et des infections IST, notamment le SIDA. Ce service s'adresse à toute femme en situation vulnérable grâce à un partenariat avec le ministère de la Santé. Le troisième volet est celui du plaidoyer. Nous voulons que cette population marginalisée puisse avoir accès à ses droits selon la Constitution comme tout ci-



L'association Wardah Boutros lors d'une marche en défense du droit au logement à Beyrouth le 3 avril 2018. / ASSOCIATION WARDAH BOUTROS

toyen marocain. En 2017, nous avons accueilli 250 mères célibataires, et nous disposons d'un appartement qui sert d'hébergement temporaire à 13 personnes pendant quatre à six mois maximum.

L'association rencontre plusieurs défis que ce soit au niveau de l'intégration socioéconomique ou juridique et sanitaire des mères célibataires. La société marocaine est traditionnelle, conservatrice et patriarcale et la mère célibataire est difficilement acceptée dès les premiers signes de sa grossesse. Juridiquement, nous rencontrons des dysfonctionnements et des difficultés relatives à l'application des lois. Certains fonctionnaires projettent leurs mentalités et préjugés dans le travail quotidien. Ce problème est aussi présent dans les structures et les services sanitaires.

**A/1 :** *Que dit la loi par rapport à la sexualité prémariatale et extraconjugale, aux grossesses hors mariage et à l'avortement ?*

**M.D. :** La loi ne parle pas de l'avortement car il s'agit d'un acte illégal. Dans les faits, cette pratique est plus ou moins autorisée car les femmes avortent tout de même, mais clandestinement et au péril de leur santé. Sur le plan religieux et confessionnel, l'avortement est formellement interdit et il n'y a pas de statistiques officielles quant au nombre d'avortements clandestins, de naissances hors mariage. En ce qui concerne la sexualité hors mariage, sur le plan du code pénal elle est punie. Si deux jeunes non mariés sont pris sur le fait, cela est considéré comme une « agression à l'ordre public ».

**R.H. :** Un article du code pénal [article 490] pénalise toute relation sexuelle en dehors du cadre du mariage au Maroc et dans le cas des mères célibataires, c'est toujours la femme qui est tenue pour responsable de la situation (que ce soit une grossesse consentie ou à l'issue d'un viol) car le père biologique est absent. De plus, il existe une circulaire selon laquelle le personnel soignant de la maternité est tenu de convoquer la police si une mère célibataire se présente à la maternité. Avec la nouvelle Moudawana [Code du statut personnel marocain], il y a des poursuites judiciaires, mais dans la majorité des cas elles ne sont pas applicables. Il n'empêche que l'article en question est toujours là. En

## ’ Au Maroc, dans le cas des mères célibataires, c’est toujours la femme qui est tenue pour responsable

RHIMOU HAJOUB

ce qui concerne l’avortement nous ne le traitons pas. L’avortement est illégal au Maroc, et les femmes qui viennent nous voir sont, dans la très grande majorité des cas, enceintes de plusieurs mois, donc la question ne se pose pas. Nous n’aborderons ni la question de l’avortement, ni celle de l’adoption. Ce n’est pas notre objectif, même si nous sommes favorables à un avortement légal.

**A/I :** *Quelles sont vos principales revendications vis-à-vis du gouvernement et des autorités locales et régionales pour améliorer la situation des femmes victimes de trafic et des mères célibataires?*

**M.D. :** Par rapport à la prostitution, notre principale demande est le changement du statut de ces femmes dans la loi 164. Nous voulons qu’elles soient décriminalisées, mais aussi accompagnées, prises en charge, comme on le ferait pour n’importe quelle autre victime de violence. D’un autre côté, nous demandons que la loi soit appliquée, car le problème que nous avons au Liban est que quand on promulgue une loi, il n’y a pas de politique ou de programme pour que celle-ci soit appliquée. Nous avons donc un problème à deux niveaux, celui de l’évolution de la loi en tant que texte et celui de son application. Nous voulons aussi que les FSI soient correctement formées et sensibilisées à ce sujet de manière à ce qu’elles puissent appliquer la loi. Pour cela il faut un budget.



**Manifestation de mères célibataires à Tanger, le 1er novembre 2017.** / ASSOCIATION 100% MAMANS

**R.H. :** Nous avons lancé une pétition pour permettre à toute femme de faire un test ADN et que cela soit accepté comme une forme de paternité juridique dans le cas des mères célibataires. Actuellement, l’ADN n’est pas reconnu comme une preuve juridique pour admettre la paternité de l’enfant qui naît hors mariage et pour faire assumer la responsabilité de cet enfant au père. Il y a eu récemment à Tanger un jugement au tribunal de première instance au sujet d’un test ADN pour donner le droit à un dédommagement civil et à reconnaître la paternité de l’enfant. Ce jugement a été rejeté par la cour d’appel et est en cassation. Nous sommes dans l’attente et nous avons lancé une pétition pour que les enfants des mères célibataires aient le droit, eux aussi, à une identité à part entière. Aussi, l’association a d’autres revendications com-

me légaliser le statut de la mère célibataire, car celle-ci ne dispose pas d’un statut juridique la reconnaissant au Maroc, malgré les chiffres élevés publiés par l’association INSAF en 2012. La suppression de l’article 490 du code pénal est également une revendication de 100% Mamans. Cet article pénalise et condamne toutes les relations sexuelles hors mariage. Et finalement garantir à l’enfant de la mère célibataire des droits égaux à l’enfant né dans le cadre du mariage, à savoir la filiation paternelle, le droit à la pension alimentaire à la mère de l’enfant et le droit de disposer d’un livret de famille.

**A/I :** *Quelles évolutions constatez-vous concernant le regard de l’opinion publique envers les pratiques qui sortent du modèle patriarcal (la femme comme garante de l’honneur de la famille qui procréé au sein du mariage...) qui assimile toute sexualité différente de cette norme à la débauche ?*

**M.D. :** La loi 125 dit que l’on peut reconnaître un enfant en l’absence du père si la mère le veut, mais il est précisé que cet enfant est né de l’adultère, de père inconnu. En règle générale peu de femmes acceptent cette option car la société porte un jugement moral négatif sur cette situation, et les mères finissent par ne pas inscrire leur enfant dans les registres ou le bien laissent à la charge d’œuvres caritatives. Dans ce cas,

## Nous avons un problème à deux niveaux, celui de l'évolution de la loi en tant que texte et celui de son application

MARIE DEBS

l'enfant est inscrit comme étant de père et de mère inconnus.

Quant aux personnes conservatrices, elles se trouvent aussi bien dans les milieux bourgeois, lesquels s'opposent aux relations hors mariage pour des raisons politiques et économiques plus qu'éthiques, que dans des couches sociales plus modestes. La religion influe également sur la perception négative de l'ensemble de la société sur la sexualité hors mariage. Je pense qu'un certain progressisme a commencé à voir le jour à partir de l'an 2000, lorsque la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) a été promulguée au Liban. À partir de là, nous avons eu des discussions sur l'avortement, le mariage de mineures, la prostitution, les relations hors mariage, etc.

En ce qui concerne la prostitution, on peut dire qu'il y a plus de débat à ce propos aujourd'hui qu'il y a 10 ans. Dans les médias aussi et le fait que la loi 164 ait été imposée montre qu'on ne pouvait plus fermer les yeux et nier l'évidence. Sur le plan de l'éducation et de l'emploi, les femmes sont beaucoup plus formées, elles vont à l'université et sont plus actives sur le marché du travail, donc elles sont davantage entendues. Il y a encore beaucoup de travail à faire, mais nous allons vers une évolution positive. Ce qui pose problème actuellement, c'est que le budget est limité, les gens sont peu nombreux à travailler sur ces questions et l'État ne se responsabilise pas encore totalement de ce sujet.

**R.H. :** Un des facteurs les plus communs chez notre public est la méconnaissance de la relation sexuelle en elle-même. Les gens ont besoin d'en savoir plus sur la sexualité pour

mieux la gérer et être responsables de leurs actes. Nos actions s'inscrivent dans le cadre d'un programme au sein d'une stratégie nationale. L'évolution est positive, les mères célibataires sont plus visibles. En mai 2017, nous avons lancé une radio gérée par des mamans célibataires qui ont été formées et sélectionnées par la communauté pour qu'elles soient leur porte-parole. Un débat a été ouvert dans la société. On l'a vu dans le cadre du plaidoyer pour que l'ADN soit reconnu comme une preuve de paternité. En ce qui concerne les préjugés, les premiers jours de notre installation dans le quartier il y avait une certaine méfiance de la part des voisins, mais au bout d'un temps ils ont compris que nous travaillons pour une cause noble et certains font des dons à l'association. Nous sommes là pour expliquer. Une grossesse en dehors du mariage est d'emblée associée à de la débauche, alors que cela peut arriver à tout le monde, surtout lorsqu'on tient compte du fait qu'elle peut être la conséquence d'un inceste, d'un viol. Dans quelques cas (minoritaires mais qui existent) des pères biologiques finissent par reconnaître leur enfant, certaines mamans se marient avec des hommes qui ne sont pas les pères biologiques de l'enfant mais qui le reconnaissent. Il y a un certain changement.

**A/1 :** *Étant donné que la santé sexuelle et reproductive est un champ d'exercice et d'affrontement des discriminations de genre, de classe, de race, d'hétéro normativité, entre autres, que pensez-vous de la contribution des associations et des mouvements féministes pour faciliter l'exercice du droit des femmes à disposer de leur corps?*

**M.D. :** Sur le plan de l'enseignement, le Liban a introduit la reproduction au niveau du primaire, mais pas dans le sens de pouvoir disposer de son corps. L'approche est purement scientifique. L'approche basée sur les droits humains n'est pas généralisée sur le plan de l'enseignement, c'est une chose qui nécessite encore des efforts de notre part et de celle du tissu associatif. Nous militons également en faveur d'une coopération renforcée entre les institutions officielles chargées de faire face à la traite des personnes (FSI, Ministère des Affaires sociales, Ministère de la Condition féminine...) et les associations pour que cette problématique soit davantage médiatisée.

**R.H. :** Notre discours n'est pas le même face aux femmes que nous accueillons dans le centre ou face à des jeunes dans des établissements scolaires. Nous soutenons évidemment l'idée que l'on est maître de son propre corps, condition essentielle pour la protection et l'amour de soi, mais le discours s'adapte selon notre public. En ce qui concerne les collégiens, nous essayons de développer un volet sur le droit et le genre, ce qui nous permet de partager notre opinion sur des notions qu'on ne traiterai peut-être pas en se limitant uniquement à la prévention des grossesses et des IST.

Je pense qu'il y a une ouverture au niveau de la société, ainsi que des institutions publiques, des hôpitaux publics et des tribunaux, même si jusqu'à présent, les mères célibataires n'ont pas de statut légal officiel et ne sont, en conséquent, pas reconnues par la loi. Mais un débat de fond est ouvert au Maroc et, comme dans toute société, les changements viennent lorsqu'on en parle et que la population est sensibilisée. ■